**Annexe B – Renseignements supplémentaires**

À compter du 1er juillet 2025, des modifications législatives seront apportées à la [*Loi de 2017 sur les services à l’enfance, à la jeunesse et à la famille*](https://www.ontario.ca/lois/loi/17c14). Deux exigences supplémentaires ont été ajoutées aux [alinéas 254 (b.1) et (b.2)](https://www.ontario.ca/lois/loi/17c14#BK356), indiquant des renseignements obligatoires à soumettre au directeur au moment de déposer une demande pour l’obtention ou le renouvellement d’un permis.

Le présent formulaire vise à aider les titulaires d’un permis ou les demandeurs de permis à se conformer à ces exigences. Veuillez remplir le formulaire et le téléverser sous « document à l’appui supplémentaire » dans l’Outil GRIG-PE au moment de remplir votre demande de permis ou de renouvellement de permis.

**Nom du fournisseur de services**

**Nom du site**

**Numéro du permis (s’il y a lieu)**

1. Une description des services à fournir aux enfants et aux jeunes personnes par le foyer pour enfants ou un autre établissement fournissant des soins en établissement sous l’autorité du titulaire du permis, y compris une description de la façon dont les enfants ou les jeunes accéderont à ces services et de quelle façon ils sont appropriés pour eux.
2. La documentation de la consultation menée auprès des fournisseurs de services qui offrent des services aux enfants ou aux jeunes pris en charge par un foyer pour enfants ou un autre établissement fournissant des soins en établissement sous l’autorité du titulaire du permis.